

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer Question écrite n° 1016

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la politique conduite en matière de lutte contre la maladie d'Alzheimer à l'échelle européenne. La lutte contre cette pathologie, qui touche plus de 5 millions de personnes en Europe occidentale, a été déclarée « Grande Cause nationale » pour l'année 2007. Selon les estimations, le nombre de personnes qui seront atteintes de cette pathologie ne va cesser de croître et atteindre le double de personnes d'ici à 20 ou 30 ans. Il est donc, dès aujourd'hui, important que des programmes d'actions européens soient lancés afin notamment de faciliter le dépistage, la recherche médicale, la qualification de personnels soignants ou encore l'accueil des patients dans des centres spécialisés. Il aimerait donc qu'elle lui indique si elle entend mener des actions auprès de ses homologues européens afin d'envisager une politique européenne pour lutter contre cette pathologie fortement invalidante.

Texte de la réponse

Au niveau européen, la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées n'ont jamais bénéficié d'un affichage politique fort. Seul le Parlement européen a invité la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne à lancer quelques initiatives en matière de lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, au titre des travaux menés dans le cadre du programme-cadre de recherche et de développement technologique. Il s'agit également de quelques projets financés dans le cadre du programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique : le projet « European collaboration on dementia -EuroCoDe », dont l'envergure reste limitée. La France assurera au deuxième semestre 2008 la présidence de l'Union européenne et a décidé d'inscrire la lutte contre la maladie d'Alzheimer comme priorité de l'Union. A cette occasion, une structure de partage d'expériences nationales et locales devrait être instaurée, en particulier en matière d'amélioration du diagnostic, de recherche de nouvelles pistes thérapeutiques, d'études de qualité de vie et de stratégies non médicamenteuses, de prise en charge médico-sociale, d'aide aux aidants et de soutien aux familles. L'enjeu est également de valoriser les travaux de recherche achevés, de promouvoir la collaboration et les échanges entre chercheurs, doctorants et post-doctorants. La visibilité de l'investissement de la France dans la recherche sur la maladie d'Alzheimer par une organisation nationale plus performante que par le passé sera un signal fort. A cette occasion sera organisée une conférence européenne chargée d'élaborer des propositions dans les domaines de la qualité des soins, de l'accompagnement, de la prise en charge médico-sociale et de l'aide aux aidants. Ces propositions seront soumises au Conseil de l'Union européenne qui pourra adopter des recommandations sur la lutte contre la maladie et l'accompagnement de l'entourage soulignant ainsi l'engagement politique européen dans ce domaine.

Données clés

Auteur: M. Jean-Marie Demange

Circonscription: Moselle (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE1016

Numéro de la question: 1016

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4903 **Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4712